

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 16 (1878)

Heft: 35 [i.e. 36]

Artikel: Souscription : en faveur de Jean-Baptiste Perruchon

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184839>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— Oh ! monsieur, vous le chercheriez longtemps. Le Righi ne peut être vu d'ici.

— Bah !... mais enfin on m'a assuré que du Righi on voyait toute la Suisse; j'ai pensé que de toute la Suisse on pouvait voir le Righi.

La Commission des écoles visitait la classe des garçons de la commune de ***, à laquelle le régent vendait les fournitures nécessaires, comme cela se pratique dans de nombreuses localités du canton. Ces messieurs se promenaient gravement dans la salle, adressant par-ci, par-là, quelques questions aux élèves.

Le vice-président s'approchant de l'un d'eux, lui dit :

— Qu'est-ce que tu tiens à la main, mon ami ?
— Une plume, monsieur.
— Et pourrais-tu me dire quel est l'animal qui la fournit ?
— C'est monsieur le régent.
— Très bien, mon ami, très bien !

Quelques paysans causaient de la campagne de 1847, à laquelle trois d'entr'eux avaient assisté, entre autres un nommé Dufour, huissier municipal et beau parleur.

La conversation, fréquemment arrosée de petit blanc, s'animait de plus en plus.

— Dis donc, Dufour... ma foi, tu portes un beau nom, c'est le nom de notre brave général... y ne te manque rien que d'en savoir autant que lui, fit l'un des assistants.

Dufour, qui était plein de prétentions et qui aspirait, en secret, à l'honneur d'être syndic, s'accouda sur la table d'un air grave, regarda son interlocuteur en disant : « C'est vrai..... mais cependant il y a encore des points où je voudrais le tenir. »

On distribue sur le port d'Evian une carte contenant la réclame suivante :

AVIS.

Maître-Jaques et Marie, père et fils, bateliers et pêcheurs de naissance à Evian-les-Bains, préviennent Messieurs les étrangers qu'ils ont à leur disposition deux élégantes péniches, l'EXPRESSE et la MOUETTE, solidement constituées.

Ils peuvent mettre au service des amateurs de la pêche tous les engins désirés.

Un riche campagnard était fiancé avec une fille de son village, fort jolie mais sans fortune. Ce dernier point, très important pour lui, avait retardé plusieurs fois leur mariage. Les bans avaient été publiés, mais comme notre paysan, toujours indécis, avait laissé écouter le délai légal, il fallait une nouvelle publication des bans. Cette nouvelle publication se fit, et, même hésitation, même renvoi. Le pasteur, fort ennuyé des procédés de son paroissien, lui adressa une sevère admonestation.

Quelques mois plus tard, notre homme abandonna sa fiancée pour demander la main d'une fille unique et ayant en perspective un riche patrimoine. Il retourna auprès du pasteur en lui disant : « Eh bien, monsieur le ministre, je suis décidé à me marier cette fois.... Pourrait-on pour jeudi ? »

— Non, mon cher, vous savez que vous avez laissé périr vos bans et qu'il faut les publier à nouveau. Sur cette objection, le riche paysan fit diverses observations qui révélèrent au pasteur qu'il s'agissait d'une autre personne pour épouse.

L'écclesiastique fit un bond sur sa chaise et s'écria : Comment, ce n'est plus avec Mademoiselle Piotin et vous voulez vous marier jeudi !... Croyez-vous peut-être que les bans publiés soient valables ?.... Mais, mais, mais !! Y pensez-vous !

— Oh ! i faut pas vous fâcher, mosieu le ministre... j'ai cru que pou pas faire des frais, les autres pourraient servir... personne n'y ferait attention.

SOUSCRIPTION

En faveur de Jean-Baptiste Perruchon

Dons précédents, fr. 328,50. — M. Aunant, fr. 20. — L. C., fr. 2. — F. C., fr. 2. — L. V., fr. 2. — M. Schneizler, fr. 3. — M. E. P., fr. 10. — M. M. J., pasteur, fr. 5. — Mme H., fr. 5. — M. Emile Bonnard, fr. 5. — M. Tenthorey, propriétaire, fr. 2. — M. le Dr A. Secretan, fr. 2. — M. B., fr. 1. — M. Feyler, fils, pharmacien, fr. 5. — M. E. D., fr. 2. — M. Schaeffer, député, fr. 5. — M. E. Borgeaud, fr. 2. — M. le Dr Rapin, fr. 5. — M. Germain, fr. 1. — E. M., à Echallens, fr. 5. — M. Heer, docteur, fr. 5. — Une domestique, fr. 1. — O. Welti, fr. 5. — M. Guilloud, banquier fr. 5. — Mmes S. et P., à Romainmôtier fr. 4. — M. E. V., pharm. Yverdon, fr. 5. — M. J.-L. Chapuis, à Chevres, fr. 3. — M. Cuénoud, Directeur de police, à Genève, fr. 5. — M. Maillard, mécanicien, fr. 4. — Anonyme, fr. 2. — Anonyme, fr. 2. — M. Fuchs-Sulzberg, fr. 2. — M. F. Mottier, fr. 2. — M. C. Holl, fr. 2. — Mme Martin-Barnaud, fr. 5. — Anonyme, fr. 4. — M. Gabriel Corboz, à Epesses, fr. 5. — M. Isaac Corboz, Epesses, fr. 1. — Anonyme, fr. 20. — M. L. G., fr. 2. — Onna vilhe damuzalla, fr. 2. — M. le Dr Perey, fr. 10. — Anonyme, fr. 5. — Anonyme, fr. 2. — M. Mercier, à Renens, fr. 5. — Mme Vve Merminod, fr. 2. — Anonyme, fr. 5. — Anonyme, fr. 2. — Enfants S., fr. 5. — A. C., fr. 2. — Anonyme, fr. 1. — H. S., fr. 3. — Famille H., fr. 15. — A. O., fr. 5. — M. J., fr. 1. — D'une famille de Lutry, fr. 5. — Mme Hansjacob, à Morges, fr. 5. — M. B., fr. 4. — De quelques amis du *Conteur*, par M. Eugène Larpin, à Bursinel, fr. 6. — M. M. T., fr. 2. — Mme Guignard et ses enfants à Chambvent, fr. 5. — M. Capt, marchand de fromage, fr. 3. — Mme Favre de Saugy, Vich, fr. 10. — De quelques jeunes Suisses allemands, à Vevey, fr. 8. — De deux anonymes, fr. 7,50. — M. Miles Sara et Marie André, Ste-Croix, fr. 1,50. — A. C., fr. 3. — M. Jn Losio, fr. 2. — S. Polla, fr. 2. — Ch. Vinzio, fr. 5. — Joachin Falda, fr. 2. — Antoine Gallone, fr. 3. — Marc Ghezzi, fr. 2. — Gabelle, cafetier, fr. 1. — Rossi, Jules, fr. 2. — J. Clerici, fils, fr. 2. — V. N., 50 centimes. — Joseph Clerici, fr. 2. — Quelques amis de l'*Orphéon*, fr. 5.

Total : fr. 642.

La souscription ci-dessus, en faveur de *Perruchon*, ayant surpassé notre attente, nous aurons le plaisir, non-seulement de pouvoir faire construire l'appareil nécessaire à ce malheureux ouvrier, mais encore de venir en aide à sa famille. Dès que la chose sera possible, nous ferons connaître d'une manière exacte l'emploi des valeurs consacrées à cet acte de charité. — Au nom de ceux qui en sont l'objet, nous adressons à tous les donateurs nos plus sincères remerciements. — La souscription est close.

L. MONNET.